

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT POL SUR MER

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Comité de Gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 1/2026

Objet : Installation du comité de gestion de la Section Communale d'Action Sociale de Saint-Pol-sur-Mer

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

Le 13 avril 2026 à 17h00, le comité de gestion de la Section Communale d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Président de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 7 avril 2026

Nombre de membres

En exercice :	7
Présents :	6
Votants :	7
Procuration :	1

Étaient présents : Valérie BOULOGNE, Christophe CLAEYS, Joël DENAVEAU, Marc DUCOURANT, Florian FRYSON et Marjorie LENOIR

Excusée : Leïla NAÏDJI

Procuration : Leïla NAÏDJI à Joël DENAVEAU

Il est exposé à l'assemblée que, compte tenu de l'élections municipale du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder au renouvellement du comité de gestion de la SCAS.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-33 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur Christophe CLAEYS, élu maire délégué de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer, est Président de droit de la SCAS.

Il est exposé à l'assemblée :

- La convention d'association de communes, précisant la composition et le rôle du comité de gestion,
- La délibération du conseil consultatif de la commune de Saint-Pol-sur-Mer en date du 2 avril 2026, désignant Madame Marjorie LENOIR, membre élu au comité de gestion de la SCAS ;

.../...

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 059-265905406-20260413-001_2026-DE

- La délibération du conseil d'administration du C.C.A.S de Dunkerque en date du 8 avril 2026, nommant Mesdames Leïla NAÏDJI et Valérie BOULOGNE, membres élus au comité de gestion de la SCAS ;
- La nomination par Monsieur le Maire de Dunkerque en concertation avec Monsieur le Maire-Délégué de la commune de Saint-Pol-sur-Mer de trois membres représentants des associations mentionnées au 7^{ème} alinéa de l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale ;

IL EST DECIDE :

L'installation du comité de gestion de la SCAS composé, conformément aux dispositions prévues par la convention d'association de communes du 19 octobre 2004, des membres suivants :

- Monsieur Christophe CLAEYS, Président ;
- Madame Marjorie LENOIR, membre élu par le conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer ;
- Madame Leïla NAÏDJI membre élu par le conseil d'administration du CCAS de Dunkerque,
- Madame Valérie BOULOGNE membre élu par le conseil d'administration du CCAS de Dunkerque,
- Monsieur Joël DENAVEAU, membre nommé par Monsieur le Maire de la Ville de Dunkerque, en qualité de représentant d'une association de retraités et de personnes âgées,
- Monsieur Marc DUCOURANT, membre nommé par Monsieur le Maire de la Ville de Dunkerque, en qualité de représentant d'une association qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.
- Monsieur Florian FRYSON, membre nommé par Monsieur le Maire de la Ville de Dunkerque, en qualité de représentant des associations œuvrant dans l'accompagnement éducatif, social et professionnel aux personnes en difficulté.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Christophe CLAEYS,
Président de la SCAS**



Délibération adoptée à l'unanimité



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT POL SUR MER

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Comité de Gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 2/2026

Objet : Election du Vice-Président de la Section Communale d'Action Sociale

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

Le 13 avril 2026 à 17h00, le comité de gestion de la Section Communale d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Président de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 7 avril 2026

Nombre de membres	
En exercice :	7
Présents :	6
Votants :	7
Procuration :	1

Étaient présents : Valérie BOULOGNE, Christophe CLAEYS, Joël DENAVEAU, Marc DUCOURANT, Florian FRYSON et Marjorie LENOIR
Excusée : Leïla NAÏDJI
Procuration : Leïla NAÏDJI à Joël DENAVEAU

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le comité de gestion élit en son sein un Vice-Président qui le préside en l'absence du maire » ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président au scrutin secret ;

Monsieur le Président de la SCAS a invité les membres présents du comité de gestion à faire acte de candidature ;

Considérant la candidature de Madame Marjorie LENOIR, membre du comité de gestion ;

.../...

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 059-265905406-20260413-002_2026-DE



LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'élection du Vice-Président du comité de gestion de la SCAS,

DE PRONONCER les résultats du vote :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4

Madame Marjorie LENOIR ayant obtenu 7 voix,

DE PROCLAMER Madame Marjorie LENOIR Vice-Présidente de la SCAS.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Christophe CLAEYS,
Président de la SCAS

Délibération adoptée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Comité de Gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération N° : 3/2026

Objet : Election du Vice-Président Délégué de la Section Communale d'Action Sociale

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

Le 13 avril 2026 à 17h30, le comité de gestion de la Section Communale d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Président de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 7 avril 2026

Nombre de membres		Étaient présents : Valérie BOULOGNE, Christophe CLAEYS, Joël DENAVEAU, Marc DUCOURANT, Florian FRYSON et Marjorie LENOIR Excusée : Leïla NAÏDJI Procuration : Leïla NAÏDJI à Joël DENAVEAU
En exercice :	7	
Présents :	6	
Votants :	7	
Procuration :	1	

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ce texte prévoit désormais que le comité de gestion « élit également un Vice-Président Délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-Président » ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président Délégué au scrutin secret ;

Monsieur le Président de la SCAS a invité les membres présents du comité de gestion à faire acte de candidature ;

Considérant la candidature de Madame Valérie BOULOGNE, membre du comité de gestion ;

.../...

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 059-265905406-20260413-003_2026-DE

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'élection du Vice-Président Délégué du comité de gestion de la
SCAS,

DE PRONONCER les résultats du vote :

- Nombre de votants : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4

Madame Valérie BOULOGNE ayant obtenu 7 voix,

DE PROCLAMER Madame Valérie BOULOGNE Vice-Présidente Déléguée de la
SCAS.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Christophe CLAEYS,
Président de la SCAS**



Délibération adoptée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT POL SUR MER

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Comité de Gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 4/2026

Objet : Délégation de pouvoirs du comité de gestion au Président ou à la Vice-Présidente.

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

Le 13 avril 2026 à 17h00, le comité de gestion de la Section Communale d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Président de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 7 avril 2026

Nombre de membres		Étaient présents : Valérie BOULOGNE, Christophe CLAEYS, Joël DENAVEAU, Marc DUCOURANT, Florian FRYSON et Marjorie LENOIR Excusée : Leïla NAÏDJI Procuration : Leïla NAÏDJI à Joël DENAVEAU
En exercice :	7	
Présents :	6	
Votants :	7	
Procuration :	1	

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le comité de gestion peut donner délégation de pouvoirs à son Président ou à la Vice-Présidente ;

Vu la délibération du comité de gestion du 13 avril 2026, procédant à l'élection de la Vice-Présidente ;

Vu l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles précisant que les décisions prises par le Président dans les matières déléguées par le comité de gestion sont signées personnellement par le Président « sauf mention contraire précisée dans la délibération de délégation de pouvoir » ;

Considérant qu'il y a intérêt, afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration de l'établissement, de donner à Monsieur le Président, les délégations prévues à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

.../...

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 059-265905406-20260413-004_2026-DE



Le Président aura délégation dans les matières suivantes :

1° Attribution des prestations financières présentant un caractère d'urgence définies dans le règlement intérieur des aides facultative, adopté par le comité de gestion par délibération n° 19 en date du 29 juin 2023.

2° Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;

3° Conclusion et révision des contrats de location de biens pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° Conclusion de contrats d'assurance ;

5° Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;

6° Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

7° Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les affaires pénales concernant les services de la SCAS, son personnel ou ses équipements (agressions, effractions, vols, voies de fait...), les affaires relevant du Tribunal Administratif en matière de personnel, les affaires relevant du Tribunal des Prud'hommes.

Cette délégation d'ester en justice emporte naturellement le pouvoir de constituer la SCAS partie civile et de poursuivre l'instance en toute voie de recours.

8° Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2.

9° D'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la SCAS

En l'absence du Président et de la Vice-Présidente, la Directrice aura délégation de signature dans les matières suivantes :

1. Attribution de prestations d'aide sociale (ordre de paiement de secours, ouverture de droits à domiciliation...)
2. Actes administratifs courants ne relevant pas des matières déléguées au Président,
3. Pièces comptables de la SCAS Sociale et de la Résidence Autonomie Ambroise CROIZAT.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 059-265905406-20260413-004_2026-DE



La délégation de signature s'opèrera par arrêté du Président qui conserve la responsabilité de la décision, la directrice en assurant l'exécution par l'apposition de leur signature par le recours à la formule suivante :

« Pour le Président et par délégation de signature, la Directrice ».

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE cette proposition.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Christophe CLAEYS,
Président de la SCAS

Délibération adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le



ID : 059-265905406-20260413-004_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Comité de Gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération N° : 5/2026

Objet : Désignation de 2 représentants de la SCAS aux assemblées générales de l'UDCCAS (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale) du Nord

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

Le 13 avril 2026 à 17h00, le comité de gestion de la Section Communale d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Président de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 7 avril 2026

Nombre de membres	
En exercice :	7
Présents :	6
Votants :	7
Procuration :	1

Étaient présents : Valérie BOULOGNE, Christophe CLAEYS, Joël DENAVEAU, Marc DUCOURANT, Florian FRYSON et Marjorie LENOIR

Excusée : Leïla NAÏDJI

Procuration : Leïla NAÏDJI à Joël DENAVEAU

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'un membre titulaire et un membre suppléant doivent être désignés au sein du comité de gestion pour représenter la SCAS aux Assemblées Générales de l'UDCCAS du Nord.

Il est proposé de désigner :

- Madame Marjorie LENOIR, membre titulaire
- Monsieur Christophe CLAEYS, membre suppléant

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

.../...

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 059-265905406-20260413-005_2026-DE



DESIGNE :

- Madame Marjorie LENOIR, membre titulaire
- Monsieur Christophe CLAEYS, membre suppléant

Représentants de la SCAS au sein des Assemblées Générales de l'UDCCAS du Nord.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Christophe CLAEYS,
Président de la SCAS**

Délibération adoptée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Comité de Gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération N° : 6/2026

Objet : Désignation de 2 représentants de la SCAS aux assemblées générales de l'UNCCAS. (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale)

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

Le 13 avril 2026 à 17h00, le comité de gestion de la Section Communale d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Président de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 7 avril 2026

Nombre de membres	
En exercice :	7
Présents :	6
Votants :	7
Procuration :	1

Étaient présents : Valérie BOULOGNE, Christophe CLAEYS, Joël DENAVEAU, Marc DUCOURANT, Florian FRYSON et Marjorie LENOIR
Excusée : Leïla NAÏDJI
Procuration : Leïla NAÏDJI à Joël DENAVEAU

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'un membre titulaire et un membre suppléant doivent être désignés au sein du comité de gestion pour représenter la SCAS aux Assemblées Générales de l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale).

Il est proposé de désigner :

- Madame Marjorie LENOIR, membre titulaire
- Monsieur Christophe CLAEYS, membre suppléant

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

.../...

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 059-265905406-20260413-006_2026-DE

DESIGNE :

- Madame Marjorie LENOIR, membre titulaire
- Monsieur Christophe CLAEYS, membre suppléant

Représentants de la SCAS au sein des Assemblées Générales de l'UNCCAS.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Christophe CLAEYS,
Président de la SCAS**



Délibération adoptée à l'unanimité

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Comité de Gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération N° : 7/2026

Objet : Désignation d'un représentant de la Section Communale d'Action Sociale au sein du conseil d'administration de l'Association VILLENVIE

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

Le 13 avril 2026 à 17h00, le comité de gestion de la Section Communale d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Président de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 7 avril 2026

Nombre de membres	
En exercice :	7
Présents :	6
Votants :	7
Procuration :	1

Étaient présents : Valérie BOULOGNE, Christophe CLAEYS, Joël DENAVEAU, Marc DUCOURANT, Florian FRYSON et Marjorie LENOIR

Excusée : Leïla NAÏDJI

Procuration : Leïla NAÏDJI à Joël DENAVEAU

Monsieur le Président expose aux membres du comité de gestion qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la SCAS au sein du Conseil d'Administration de l'Association VILLENVIE.

Il est proposé de désigner Madame Marjorie LENOIR représentante de la SCAS au sein du conseil d'administration de l'Association VILLENVIE.

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Marjorie LENOIR en qualité de représentante de la SCAS de Saint-Pol-surMer au sein du conseil d'administration de l'Association VILLENVIE.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Christophe CLAEYS,
Président de la SCAS

Délibération adoptée à l'unanimité



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE DE DUNKERQUE
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

EXTRAIT

du registre des délibérations du comité de gestion de la
Section du Centre d'Action Sociale

Délibération n° : 8/2026

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

Le 13 avril 2026 à 17h00, le comité de gestion de la Section Communale d'Action Sociale (SCAS) de Saint-Pol-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni à la SCAS sous la présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Président de la SCAS de Saint-Pol-sur-Mer.

Date de la convocation : le 7 avril 2026

Nombre de membres

En exercice :	7
Présents :	6
Votants :	7
Procuration :	1

Étaient présents : Valérie BOULOGNE, Christophe CLAEYS, Joël DENAVEAU, Marc DUCOURANT, Florian FRYSON et Marjorie LENOIR

Excusée : Leïla NAÏDJI


Procuration : Leïla NAÏDJI à Joël DENAVEAU

Monsieur le Président expose que conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et l'article L 2.312-1 du CGCT, dans les communes de 3.500 habitants et plus, un Débat d'Orientation Budgétaire a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

La loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dispose que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, mais il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

De ce fait, Monsieur le Président invite les membres du comité de gestion à tenir le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026.

.../...

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le 
ID : 059-265905406-20260413-008_2026-DE

LE COMITE DE GESTION,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,
PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 de la SCAS.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Christophe CLAEYS,
Président de la SCAS**



Délibération adoptée à l'unanimité